

Date rédaction	07/2023	Lieu	Bureau du port SAINT-VAAST-LA-HOUGUE	Version	V1
Rédacteur	APN	Date réunion	9/06/2023		
Prénom et nom	Organisme			Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
M. Axel Fortin Larivière	Suppléant				x
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire			x	
M. Daniel Denis	Titulaire			x	x
Mme Frédérique Boury	Suppléante				x
M. Olivier Lemaignan	Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Saint-Vaast-la-Hougue					
M. Gilbert Doucet	Titulaire			x	
Mme Irène Puig	Suppléante				x
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire			x	
M. Vincent Pinatel	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Arnaud Leroux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Mickaël Hubert	Titulaire				x
M. Romain Lanéele	Titulaire				x
M. Frédéric Régnier	Titulaire			x	
M. Joffrey Lefèvre	Suppléant				x
M. Nicolas Lehot	Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance					
M. Lucien Poirot	Titulaire			x	
M. Jean Riby	Titulaire			x	
M. Georges Courtay	Titulaire			x	
M. Claude Santerre	Titulaire				x
M. Bernard Mottier	Titulaire				x
M. René Ravase	Suppléant				x
M. Philippe Levreux				x	
M. François Taille	Suppléant				x
Mme Jeanine Conraud	Suppléant				x
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
Représentants de l'activité commerce					
M. Eric Jacob	Titulaire			x	
M. Yves Picot	Suppléant				x
Autres participants					
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale				x
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports			x	

Le conseil portuaire du port de Saint-Vaast-la-Hougue s'est réuni le 9 juin 2023, au bureau du port de Saint-Vaast-la-Hougue. **M. Pillon** président directeur général de la SPL des ports de la Manche accueille les participants dans les locaux de la SPL. **M. Taillebois**, président du conseil portuaire, représentant le président du conseil départemental remercie les membres du conseil portuaire pour leur présence, et informe qu'il devra quitter la séance à 16h15 en raison d'une réunion de conseil municipal à 18h00 où il se doit d'être présent, puis il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 18 NOVEMBRE 2022

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

M. Poirot informe qu'il manque un paragraphe entre les pages 4 et 5 du compte rendu publié, et qu'il a envoyé des remarques à joindre au compte rendu.

M. Gautier répond que le compte rendu complet va être scanné et remis en ligne.

M. Courtay s'étonne que **M. Traisnel** soit encore membre du conseil portuaire, ayant quitté ses fonctions au sein de son entreprise.

M. Leteissier répond que **M. Traisnel** a été nommé par la Chambre de Commerce et va proposer que son fils siège au conseil portuaire.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité avec prise en compte des remarques.

II - RAPPORT D'ACTIVITE DU PORT 2022

M. Leteissier présente le rapport d'activité 2022.

M. Courtay demande des précisions sur les 46 bateaux du mois de septembre qui représentent 7120 nuitées.

M. Duloir répond que ce sont 46 locations mensuelles qui correspondent à 7120 nuitées.

III – MODIFICATION DES TARIFS DES DROITS DE PORT

M. Leteissier présente les modifications des tarifs des droits de port de Saint-Vaast-La-Hougue suite à une demande des services des douanes, et demande l'avis des membres du conseil portuaire sur ces modifications.

Annexe I - Section 1- Redevance sur navire -Article 1^{er}

1-1 Il est perçu sur tout navire de commerce entrant ou sortant du port de Saint-Vaast-la-Hougue une redevance en euro/m³, déterminée en fonction du volume géométrique du navire calculé en application des dispositions de l'article R. 5321-20 du code des transports :

- Navires et vedettes à passagers : Entrée : **0,025**

Sortie : **0,025**

Section 5 - Redevance sur les déchets des navires au profit de la SPL des ports de la Manche

Article 11

- Navires de commerce : **0,0125 € ht/m³/jour**

- Navires de pêche : **0,0527 € ht/m³/jour** pour les bateaux de passage

3,8515 € ht/m³/an pour les bateaux ayant une place à l'année

- Navires de plaisance : **sans objet**

Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs d'outillage.

Annexe II

C. - Redevance de stationnement sur les navires de pêche en activité dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue instituée en substitution à la redevance d'équipement des ports de pêche en application du deuxième alinéa de l'article R.5321-44 du code des transports au profit de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche. Tarif applicable à la date du 1 janvier 2023

Section 3

Article 10

La redevance de stationnement appliquée sur les navires de pêche en activité dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue qui se substitue à la redevance d'équipement des ports de pêche, est perçue en fonction du volume V défini à l'article R.*5321-20 et de la durée de son séjour dans le port, elle est fixée dans les conditions suivantes :

1°- Redevance de **0,0362 euros hors taxe par mètre cube et par jour**. La redevance est due annuellement. La durée du séjour est calculée sur la base de jours calendaires. Toute fraction de jour est comptée comme un jour.

2°- Les navires séjournant à l'année dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue peuvent s'acquitter de la redevance par un abonnement annuel dont le taux est de **2,6435 euros hors taxe par mètre cube et par an**. Les abonnements correspondent à une année civile, la redevance est due avant le 1^{er} avril.

3°- La redevance n'est pas due pendant le stationnement dans les formes ou engins de radoub et aux postes d'armement affectés à la réparation navale.

Annexe III

Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Barfleur instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.

Section 1

Redevance des navires de plaisance ou de sport

Sans objet

Les modifications sont approuvées à l'unanimité.

IV - POINT SUR LES TRAVAUX

M. Leteissier présente :

Travaux réalisés en 2022 :

Modification zone technique clôtures déchetterie	60 000 € HT
Travaux parkings, contrôle d'accès et éclairages	211 000 € HT
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 1 accès)	23 000 € HT
Salle de réunion bureau du port	15 000 € HT

Travaux prévus en 2023 :

Remplacement partiel de la vidéo surveillance	50 000 € HT
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 2)	80 000 € HT
Remplacements PC informatique	6 000 € HT

M. Courtay fait part qu'il y a eu des travaux de rejointoiement qui n'apparaissent pas.

M. Duloir répond que ces travaux ont été réalisés en 2023.

M. Courtay souhaite une vision précise des couts par poste : zone technique et parking, et non des montants globaux.

M. Lemaigen répond que les coûts réels n'apparaissent pas dans les comptes car ils sont lissés sur plusieurs années. Le coût de 211 000 € correspond bien au réaménagement du parking.

M. Courtay demande le budget alloué à la bande de roulement du roulève.

M. Lemaigen explique que l'immobilisation est d'environ 10 000 € par an et coure sur 20 ans.

M. Courtay demande des explications à l'augmentation des actifs.

M. Lemaigen répond que cela correspond à la zone technique, il précise que l'amortissement ne peut se faire que sur la durée de vie du bien.

M. Gautier demande si ces équipements apportent un bénéfice aux plaisanciers.

M. Courtay répond que la capacité de la zone technique a été augmentée, que cela a été compliqué depuis début avril mais que c'était plutôt bien. Il informe qu'un plaisancier s'est plaint car il n'y a qu'une seule carte par plaisancier.

M. Gautier souligne que ces investissements apportent satisfaction aux plaisanciers.

V - COMPTE DE RESULTAT 2022 :

M. Leteissier présente le compte de résultat 2022.

M. Taillebois demande s'il y a des questions.

M. Courtay a constaté une augmentation des charges liées au personnel de + 25 %. Le résultat, malgré le chiffre d'affaire, est très impacté par les augmentations de charges. Il fait part d'une discussion avec l'ancien exploitant de Granville qui a fait part d'une très nette diminution des charges de Granville.

M. Lemaigen explique que sur le budget du port de Saint-Vaast-la-Hougue apparaît la prise en charge du salarié du port de Barfleur et souligne que l'ensemble des charges des ports de Barfleur et de Saint-Vaast-la-Hougue est imputée sur le budget du port de Saint-Vaast-la-Hougue.

Il n'y a pas eu d'embauche de personnels supplémentaires. Les salaires ont augmenté car il y a eu une réévaluation de la grille des ports de plaisance, ainsi que la prise en compte du compte épargne temps. Les salariés ont la possibilité de cumuler leur congés non pris et la SPL est obligée de provisionner ces congés payés dont le montant s'élève à 37 000 €. Les équipes n'ayant pas pris tous leurs congés, c'est une obligation légale. Un intéressement a également été mis en place pour les salariés dans l'accord d'entreprise de la SPL.

M. Poirot fait part que pour Saint-Vaast-la-Hougue en 2021, c'était 221 000 € et qu'en 2022, cela est à 278 000 €.

M. Lemaigen demande que le tableau comptable lui soit transmis.

M. Gautier souligne que tous les ans il faut revenir sur les charges salariales, et que tous les ans le travail des collaborateurs est remis en cause. Il fait part de son incompréhension sur cet état d'esprit négatif et injustifié au regard des prestations et travaux réalisés par les agents de la SPL.

M. Taillebois indique qu'il ne faut pas croire que les agents de Saint-Vaast-la-Hougue travaillent pour d'autres ports et souligne que les comptes sont certifiés.

M. Pillon précise que les comptes sont transparents et se réjouit d'avoir permis la mise en place de l'intéressement pour les salariés de la SPL.

M. Lemaigen souligne qu'il n'a pas à justifier de la politique salariale de la SPL. Il indique que des recettes supplémentaires sont générées à hauteur de plus de 10 000 €.

M. Poirot fait remarquer que sur les capitaux propres il y a un mauvais report.

M. Lemaigen informe qu'il y a eu une erreur par le cabinet comptable, et propose d'envoyer document corrigé afin qu'il soit mis en ligne.

M. Poirot fait part que la reprise de provision du dragage du port de 75 000 € n'apparaît pas.

M. Lemaigen détaille le total de 160 000 € de reprise de provisions :

75 000 € dragage, 35 000 € travaux de maçonnerie, 30 000 € réfections des anodes et des pieux, 20 000 € réfection du platelage des pontons B et C.

Il précise qu'il y a eu une reprise de 49 000 € sur les anciennes provisions.

M. Régnier fait part qu'il va y avoir un problème sur le niveau de la vase qui monte devant les portes.

M. Poirot fait part que les statuts de la SPL ont été déposés, et demande la date de l'achat de la drague.

M. Lemaigen explique qu'une drague a été commandée afin qu'elle soit mutualisée sur l'ensemble des ports avec un plan de dragage sur 10 ans. Elle serait affectée 2 ans sur Granville, l'année suivante alternativement à Barneville-Carteret et Saint-Vaast-la-Hougue, le but étant de faire des campagnes plus rapprochées. Une campagne menée en début d'autorisation et une en fin d'autorisation de dragage.

Un dragage serait prévu pour Saint-Vaast-la-Hougue avant la fin de l'année 2027.

En ce qui concerne l'amortissement du matériel, l'ensemble des provisions sont équivalentes au coût de fonctionnement de la drague.

Il y aura des provisions supérieures en termes de matériel, de maintenance et de cout de personnel. La livraison de la drague est prévue en juillet 2024.

M. Doucet revient sur les comptes et souligne que la situation du port est saine, il remercie **M. Lemaigen** pour ses réponses. Les comptes sont validés par un commissaire aux comptes et considère que les missions du gestionnaire sont bien remplies. Il fait remarquer que chacun doit rester à sa place, afin que les relations restent saines. Il souligne que les travaux réalisés ont pu se faire car le port a toujours été bénéficiaire, avec des dépenses mesurées.

M. Jacob souligne la rigueur des comptes validés par un commissaire aux comptes, et fait part que le conseil portuaire n'est pas l'instance pour faire l'analyse des comptes, il serait préférable d'avoir un autre moment de réunion pour ce genre d'échanges.

M. Lemaigen informe que cela a été fait mais que les questions sont reposées en conseil portuaire.

M. Poirot répond que les plaisanciers sont en droit de connaitre le fonctionnement du port.

VI - POINT 2022 SUR LE PLAN DE RECEPTION ET LE TRAITEMENT DES DECHETS

M. Leteissier informe que l'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

M. Régnier indique que le mode n'est pas efficace, qu'auparavant il y avait des poubelles et qu'il n'y en au plus.

M. Duloir répond qu'il n'y a plus de poubelles car ce n'était plus gérable, depuis le changement de méthode par la CAC.

M. Lemaigen informe qu'il n'y a pas eu d'information par la CAC du changement de méthode de ramassage, mais qu'un rendez-vous a été fixé la semaine suivant le conseil portuaire.

Types	Catégories	Quantités et montants 2021		Quantités et montants 2022	
DECHETS D'EXPLOITATION					
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	-	15 123 € (intégré à la taxe foncière)	-	15 686 € (intégré à la taxe foncière)
	déchets de tissus d'animaux (pêche)				
Verre	verres ordinaires	-		-	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	-	15 123 € (intégré à la taxe foncière)	-	15 686 € (intégré à la taxe foncière)
	emballages plastiques				
	cagettes en polystyrène				
	papiers d'emballage				
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	13 T	1 279,20 € (recette)	2,2 T	610,40 € (recette)
	chaînes				
	câbles				
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	6,45 T	503,10 € TTC	5,2 T	gratuit
	filets de pêche				
	bacs « halle à marée »				
Pneus	Pneus usagés	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	0 m ³	gratuit	0 m ³	gratuit
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	866 kg	2 135,44 € TTC	1 253 kg	2 863,46 € TTC
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux				
	filtres à huile				
	filtres à gasoil/essence				
	pinceaux				
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bois de coque de navire	765 kg		664 kg	
	bidons d'huile vides				
	contenants de peinture				
	contenants de produits nettoyants				
	contenants de produits dégraissants				
contenants de produits de lubrification					
Piles et accumulateurs	piles usagées	0kg	gratuit	0kg	gratuit
	batteries	0 kg	gratuit	0 kg	gratuit
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	15 400 L	gratuit	13 800 L	gratuit
	Déchets hydrocarbures (curage cuve gasoil/essence)	0 T	0 € TTC	0 T	0 € TTC

VII - QUESTIONS DIVERSES

M. Poirot fait part de la mise à jour de la liste d'attente du port de Saint-Vaast-la-Hougue, il souligne qu'il y a 4 catégories sans demandes.

M. Duloir explique qu'il y a une forte diminution de certaines catégories, on observe la même tendance sur tous les ports. Il y a moins d'achats et donc de demandes sur les catégories au-dessus de 7 mètres.

M. Gautier souligne que le prix des bateaux a explosé.

M. Poirot demande si les problèmes d'électricité sur la zone technique et sur le portillon sont résolus.

M. Duloir répond que son plan de charge ne lui a pas encore permis d'intervenir.

M. Poirot précise qu'il peut être fait appel à des entreprises extérieures.

M. Duloir explique que ces travaux seront réalisés après les travaux urgents des sanitaires.

M. Poirot demande ce qu'il en est des actions qui devaient être réalisées sous réserves de versement de subventions.

M. Lemaigen répond que le dossier n'est pas encore déposé.

M. Gautier précise que certaines subventions seront présentées lors de la prochaine session du Département, concernant l'Etat ce sera début septembre.

M. Poirot fait part de la satisfaction du déploiement de la WIFI jusqu'au ponton H, mais indique qu'au-delà les plaisanciers n'ont pas reçu leur identifiant et leur mot de passe.

M. Duloir répond qu'il n'y a pas d'accès WIFI au-delà du ponton H, mais qu'il est possible de se connecter au bureau du port.

M. Lemaigen demande à noter au compte rendu :

Qu'il faut faire passer le message que la WIFI ne sera pas accessible à partir de chaque bateau, mais uniquement jusqu'au ponton H. Qu'au-delà il faudra se déplacer vers la zone de connexion.

M. Poirot informe que la webcam apparemment fonctionne.

M. Duloir précise qu'elle a été réparée depuis la semaine précédant le conseil portuaire.

M. Poirot fait part qu'il a découvert sur Facebook que des personnes utilisaient la cale de Saint-Vaast-la-Hougue sans payer.

M. Lemaigen répond que les trois cales de Saint-Vaast-la-Hougue ont des usages complètement différents et que deux sont payantes.

M. Gautier souligne que beaucoup de cales du Département sont gratuites.

M. Poirot informe que le Tatihou III est parfois garé sur la cale entre 12h et 14h et ne permet pas d'utiliser celle-ci.

M. Duloir répond que cela arrive de plus en plus rarement, mais que les pilotes rencontrent fréquemment des problèmes car des véhicules sont stationnés à leur emplacement d'attente, ce qui les empêche de remonter le navire.

M. Poirot demande s'il est prévu un accueil physique des visiteurs pendant la saison afin de placer les bateaux.

M. Lemaigen explique que le souhait est d'aller vers ce service mais il y aura peut-être des choses à revoir.

M. Duloir confirme que la mise en place de ce dispositif ne peut se faire sans moyens humains, mais que ce ne sera pas efficace financièrement, car le personnel saisonnier ne serait dévolu qu'à cette tâche.

La situation du bureau du port devant les portes, doit être prise en compte, car cela permet de donner les renseignements à l'arrivée des bateaux.

M. Lemaigen fait part qu'il entend cette remarque, mais qu'il faut peut-être se focaliser sur certains créneaux.

M. Riby souligne qu'il y a une bonne entente entre le yacht club et la SPL.

M. Régnier souhaiterait pour l'activité pêche des bornes électriques et des postes à eau autour du bassin et l'ajout d'organeaux et d'échelles sur la grande jetée.

M. Duloir propose d'aller voir sur place.

VIII - PORT DE TATIHO

M. Leteissier informe des travaux réalisés par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2022 :

- nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau ;

M. Jacob indique qu'il y a des questions sur les produits utilisés, les universitaires s'interrogent. demande s'il y a des questions.

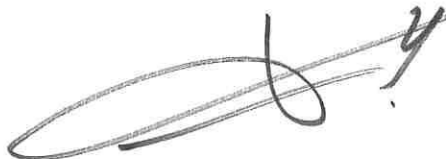
M. Leteissier répond qu'on n'utilise plus la javel depuis un an, mais le produit bio ALGMOUSSE.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

Saint-Lô, le 19 septembre 2023

Le président du conseil portuaire,

Yvan Taillebois



Conseil Portuaire du 9 Juin 2023

Corrections, remarques et compléments à l'ordre du jour

Corrections au Compte rendu du 18/11/2022

- Il manque le document « Corrections et compléments à l'ordre du jour » transmis par l'AUPPSV en date du 2/11/2022
- Corrections au compte rendu du 18/11/2022
 - Il manque du texte entre les pages 4 et 5
 - En page 5
A l'intervention de Stéphane GAUTIER, à rajouter en fin de paragraphe « M POIROT fait alors remarquer que des ports gérés par la SPL sont aussi déficitaires »
 - En page 7
Mettre le titre de séparation « Tarifs Cotentin Nautic » à la suite du paragraphe « Une redevance calculée.....non fourniture d'attestation » pour une meilleure compréhension du texte

Ordre du jour du Conseil Portuaire du 9/06/2023

- L'AUPPSV a bien noté le dépôt des statuts ainsi que la composition du Conseil d'Administration de la SPL
- Modification du Règlement d'exploitation du port en date du 26/01/2023 non diffusé et non présenté au CP du 18/11/2022
- L'AUPPSV a bien noté l'achat de la drague devant servir aux ports de Barneville-Carteret, Granville, St Vaast. A quelle date sera-t-elle opérationnelle ? Quelle va être la charge de fonctionnement de ces 3 ports ? Durée d'amortissement ?
- Points financiers
 - ✓ Augmentation des charges de personnel très conséquente (explications)
 - ✓ Provisions :
Entre dotation et reprise de dotation il n'y a pas les 75 k€ du dragage du port
 - ✓ Intégration Granville très couteuse pour St Vaast
 - ✓ Parking et Zone technique :
Détail par poste et subvention sur la durée des travaux. Ventilation des dépenses dans l'actif
 - ✓ Capitaux propres :
Correction du montant « autres réserves » à 366 098€ au lieu de 346 447€ donnant ainsi un total de 460 911€
- Questions diverses. Point sur les différentes actions
 - ✓ Accueil visiteurs
 - ✓ Tarifs Cotentin Nautic
 - ✓ Evolution liste d'attente :
4 catégories sans demande
 - ✓ Zone technique :
Electricité sur la zone technique
Portillon coté école de voile
 - ✓ Ouverture sanitaires Marina
 - ✓ Points sur les actions soumises à subvention :
Système dépollution, nouveau rigide, chauffe eau solaire, cuve de stockage, réverbères
 - ✓ L'AUPPSV a bien noté, avec satisfaction, le nouveau fonctionnement de la Wifi jusqu'au ponton H :
Donner aux plaisanciers au delà du ponton H leur identifiant et mot de passe
 - ✓ Webcam semblerait fonctionner à nouveau

- ✓ Stationnement Tatihou 3
- ✓ Paiement des cales
- ✓ Nettoyages extrémités pontons

Document à insérer au compte rendu du Conseil Portuaire du 9/06/2023

PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE



Conseil portuaire du 9 juin 2023

Approbation du compte rendu de la dernière réunion



PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

DOMAINE ECONOMIQUE

Le port de Saint Vaast la Hougue est consacré à la pêche, à la plaisance et au commerce.

Pêche

Nombre navires	2018	2019	2020	2021	2022
à quai	39	39	37	36	33

Plaisance

LOCATIONS	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 %
A l'année	670	669	666	660	655	- 1 %
Au mois	54	51	37	48	46 7120 nuitées	- 4%
A la journée	5 140	6 956	3 818	1 634	/	/

PORT DE SAINT VAAST LA HOUGUE

Fréquentation de passage (nuitées) par nationalité :

NATIONALITE	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 %
Française	2 876	2 427	2 513	2 525	2 497	- 1 %
Anglaise	1 291	1 241	346	82	812	+ 890 %
Belge	285	265	191	398	330	- 17 %
Néerlandais	511	563	298	520	625	+ 20 %
Allemande	129	105	83	153	191	+ 25 %
Autres	48	46	21	96	105	+ 9 %
TOTAL navires nuitées	5 140	4 647	3 452	3 774	4 560	+ 21 %

Commerce passagers

	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2021/2022 %
Passagers transportés						
A l'année	63 690	61 717	38 983	47 000	72 000	+ 53 %

TRAVAUX

Travaux réalisés en 2022 :

Modification zone technique clôtures déchetterie	60 000 € HT
Travaux parkings, contrôle d'accès et éclairages	211 000 € HT
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 1 accès)	23 000 € HT
Salle de réunion bureau du port	15 000 € HT

Travaux prévus en 2023 :

Remplacement partiel de la vidéo surveillance	50 000 € HT
Réaménagement sanitaires La Marina (phase 2)	80 000 € HT
Remplacements PC informatique	6 000 € HT

Le gestionnaire est invité à présenter ces différents travaux.

BUDGET EXECUTE 2022

Le budget exécuté 2022 du port de Saint-Vaast-la-Hougue a été approuvé le 23 mai 2023 lors de l'assemblée générale de la SPL des ports de la Manche.

BUDGET EXECUTE 2022

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
					En euros	%
PRODUITS						
Vente de marchandises	1 230 776	57,19	927 446	51,62	303 330	32,71
Production vendue	9221 491	42,81	869 294	48,38	52 196	6,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subvention d'exploitation	703	0,03			703	/
Autres produits	123 909	5,76	30 862	1,72	93 047	301,50
TOTAL	2 276 879	105,79	1 827 602	101,72	449 277	24,58
CONSOMMATIONS						
Achat de marchandises	1 136 201	52,79	806 631	44,89	329 570	40,86
Variation de stock (marchandises)	-10 322	-0,48	-3 273	-0,18	-7 049	-215,37
Achat de matières premières et d'autres approvisionnement						
Variation de stock (mat premières)						
Autres achats et charges externes	212 669	9,88	208 839	11,62	3 831	1,83
Total	1 338 549	62,19	1 012 197	56,34	326 352	32,24
CHARGES						
Impôts taxes et versements ass.	91 726	4,26	82 676	4,60	9 050	10,95
Salaires et traitements	248 543	11,55	189 035	10,52	59 508	31,48
Charges sociales	114 598	5,32	82 939	4,62	31 659	38,17
Dotations amortissements et prov	329 741	15,32	264 464	14,83	63 276	23,75
Autres charges	85 098	3,95	71 690	3,99	13 408	18,70
Total	869 706	40,41	692 804	38,56	176 902	25,53
Résultat d'exploitation	68 625	3,19	122 601	6,82	-53 976	- 44,03

BUDGET EXECUTE 2022

	du 01/01/2022 au 31/12/2022	% CA	du 01/01/2021 au 31/12/2021	% CA	Var. en val. annuelle	
Résultat d'exploitation	68 625	3,19	122 601	6,82	- 53 976	- 44,03
Produits financiers	+ 251	0,01	+ 378	0,02	- 127	- 33,53
Charges financières	- 26 548	1,23	- 28 376	1,58	- 1 828	- 6,44
Résultat financier	- 26 297	-1,22	- 27 998	-1,56	1 701	6,08
Quote-part des opérations en commun						
Résultat courant	42 328	1,97	94 603	5,27	-52 275	- 55,26
Produits exceptionnels	+ 2 650	0,12	+ 1 717	0,10	933	54,37
Charges exceptionnels	0		0	-		
Résultat exceptionnel	+ 2 650	0,12	+1717	0,10	933	54,37
Participation des salariés	6 307	0,29	0	-	6 307	/
Impôt sur les bénéfices	-9 668	0,45	- 25 525	1,42	-15 857	- 62,12
Résultat de l'exercice	29 003	1,35	70 795	3,94	- 41 792	- 59,03

TARIFS PORTUAIRES 2023

DROITS DE PORT DANS LE PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE MODIFICATIONS DES TARIFS

Annexe I

Section 1

Redevance sur navire

Article 1^{er}

1-1 Il est perçu sur tout navire de commerce entrant ou sortant du port de Saint-Vaast-la-Hougue une redevance en euro/m³, déterminée en fonction du volume géométrique du navire calculé en application des dispositions de l'article R. 5321-20 du code des transports :

- Navires et vedettes à passagers : Entrée : **0,025**
Sortie : **0,025**

Section 5

Redevance sur les déchets des navires

Au profit de la SPL des Ports de la Manche

Article 11 :

- Navires de commerce : **0,0125 € ht/m³/jour**
- Navires de pêche : **0,0527 € ht/m³/jour** pour les bateaux de passage
3,8515 € ht/m³/an pour les bateaux ayant une place à l'année
- Navires de plaisance : **sans objet**

Les coûts de réception et de traitement des déchets sont déjà couverts par une redevance prévue dans les tarifs d'outillage.

TARIFS PORTUAIRES 2023

DROITS DE PORT DANS LE PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE MODIFICATIONS DES TARIFS

ANNEXE II

C. - Redevance de stationnement sur les navires de pêche en activité dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue instituée en substitution à la redevance d'équipement des ports de pêche en application du deuxième alinéa de l'article R.5321-44 du code des transports au profit de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche. Tarif applicable à la date du 1 janvier 2023

Section 3 **Article 10**

La redevance de stationnement appliquée sur les navires de pêche en activité dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue qui se substitue à la redevance d'équipement des ports de pêche, est perçue en fonction du volume V défini à l'article R.*5321-20 et de la durée de son séjour dans le port, elle est fixée dans les conditions suivantes :

- 1° - Redevance de **0,0362 euros hors taxe par mètre cube et par jour**. La redevance est due annuellement. La durée du séjour est calculée sur la base de jours calendaires. Toute fraction de jour est comptée comme un jour.
- 2° - Les navires séjournant à l'année dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue peuvent s'acquitter de la redevance par un abonnement annuel dont le taux est de **2,6435 euros hors taxe par mètre cube et par an**. Les abonnements correspondent à une année civile, la redevance est due avant le 1^{er} avril.
- 3° - La redevance n'est pas due pendant le stationnement dans les formes ou engins de radoub et aux postes d'armement affectés à la réparation navale.

TARIFS PORTUAIRES 2023

DROITS DE PORT DANS LE PORT DE SAINT-VAAST-LA-HOUGUE
MODIFICATIONS DES TARIFS

ANNEXE III

Redevance d'équipement des navires de plaisance dans le port de Barfleur instituée en application des articles R.5321-45 et R.5321-46 du code des transports.

Section 1

Redevance des navires de plaisance ou de sport

Sans objet

AVIS DU CONSEIL PORTUAIRE

PLAN DE RECEPTION ET TRAITEMENT DES DECHETS D'EXPLOITATION ET DES RESIDUS DE CARGAISON DES NAVIRES

Réception et traitement des déchets

L'année 2022 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Un tableau récapitulatif, concernant les différentes quantités, sera inséré au compte-rendu de ce conseil portuaire.

Port de Saint Vaast la Hougue



QUESTIONS DIVERSES

PORT DE TATIHO

DOMAINE TECHNIQUE

Travaux effectués par l'équipe d'entretien de l'agence portuaire en 2022

- Nettoyage mensuel de la cale de mise à l'eau

PORT DE TATIHOU



QUESTIONS DIVERSES